



Fiche N° I.1

Chapitre

## Organisation de l'aumônerie

### Présentation

De manière générale, nous conseillons qu'une aumônerie soit une association loi 1901. Cela lui donne un statut juridique et une reconnaissance légale comme association étudiante. Ce statut comporte certaines obligations, mais qui sont bonnes pour le fonctionnement d'une aumônerie.

Une association loi 1901 est dirigée par un bureau composé d'au moins trois membres : le président, le trésorier et le secrétaire.

### Attention!

Etre une association loi 1901 nécessite une petite gestion administrative. Chaque année, une AG doit être faite avec présentation du bilan moral et du rapport financier, et élection du nouveau bureau si nécessaire. Le compte rendu de l'AG ainsi que l'avis de renouvellement du bureau doivent être envoyés à la préfecture.

Il ne faut pas oublier de transmettre les bonnes pratiques, les comptes, les exemples de lettres à l'administration au nouveau bureau (par exemple en les stockant sur une clé USB).

Pas de confusion entre bureau et équipe d'animation (qui est plus large que le bureau).

### Les +

Ouverture d'un compte bancaire au nom de l'association.

Etre une association permet à l'aumônerie de se réunir dans un lieu reconnu par la loi (et, suivant le contexte, d'être reconnu par l'administration de l'école/université).

Répartition des tâches dans le bureau.

Il peut être bien que le bureau se présente au début de l'année.

Les membres de l'association sont ceux qui ont cotisé à l'association.

### Mémo...

Pour plus d'infos sur les associations : [Associations.gouv.fr](http://Associations.gouv.fr) et [Votre-expert-des-associations.fr](http://Votre-expert-des-associations.fr)

Bonnes idées : - Le site web de l'aumônerie de la catho de Lille : [aumoneriedelacatho.net](http://aumoneriedelacatho.net)

- L'ACEN (aumônerie de Nanterre) présente son bilan moral et financier sous la forme d'un powerpoint..

